



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Conseil National du Crédit du Togo

## COMMUNIQUE DE PRESSE

(Lomé, le 06 juillet 2017)

---

JUILLET 2017



1. Le Conseil National du Crédit (CNC) du Togo s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 06 juillet 2017 à partir de 9 heures, dans les locaux de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Lomé, sous la présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Économie et des Finances, son Président statuaire.
2. Examinant la **situation économique, financière et monétaire du Togo** à fin mars 2017, le Conseil a noté que les données disponibles confirment la vigueur de l'activité économique, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, de renforcement de l'assainissement budgétaire et d'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles. Le taux de croissance économique devrait progresser de 5,3% en 2017, après 5,1% l'année précédente, sous l'impulsion de tous les secteurs d'activité. Le taux d'inflation moyen, quant à lui, restera faible, pour se chiffrer à 1,2% en 2017, après 0,9% enregistré en 2016, en liaison avec la bonne campagne agricole et le niveau modéré des cours du baril de pétrole. Les finances publiques se sont améliorées, avec un déficit public qui a diminué, passant de 10,1% du Produit Intérieur Brut (PIB) à fin décembre 2016 à 0,1% du PIB à fin mars 2017.
3. Le Conseil a aussi examiné la **situation des établissements de crédit** et a pris acte de l'évolution satisfaisante des indicateurs de performances de ce secteur. Il a ainsi relevé que l'activité bancaire, mesurée par le total bilan, a progressé de 19,9%, sur un an, pour atteindre 2.318,1 milliards à fin mars 2017, essentiellement sous l'effet des hausses des crédits et dépôts de 16,1% et 17,4%, respectivement. Le taux de dégradation du portefeuille demeure, toutefois, à un niveau préoccupant, de 17,8% à fin mars 2017.
4. Au titre du **secteur de la finance décentralisée**, le Conseil a noté des performances globalement satisfaisantes. Ainsi, à fin mars 2017, les points de services, le nombre de bénéficiaires de services financiers décentralisés, les dépôts et crédits se sont accrus de 8,2%, 19,0%, 7,0% et 11,8%, respectivement, sur une base annuelle. La qualité du portefeuille reste préoccupante, avec un taux de dégradation de 7,9% à fin mars 2017, pour une norme communautaire de 3,0% maximum.
5. Le Conseil a, à cet égard, recommandé de renforcer les mesures d'assainissement des banques et des systèmes financiers décentralisés.
6. Le Conseil s'est réjoui de l'amélioration de la **situation du financement de l'économie** togolaise au cours du premier trimestre 2017, qui a permis de porter le taux de financement de l'économie à 38,1%. Toutefois, au regard des besoins sans cesse croissants en investissement, le Conseil a recommandé aux banques et aux institutions de microfinance d'améliorer davantage les conditions de financement, afin de maintenir le rythme de progression des crédits et faciliter les investissements des Petites et Moyennes Entreprises.
7. Le Conseil a, enfin, été informé de l'état d'avancement des travaux d'adoption des **projets de textes juridiques communautaires** et a invité les Autorités nationales à accélérer le processus d'insertion des textes restants dans le corpus juridique togolais.

Fait à Lomé, le 06 juillet 2017

Le Président,



Sani YAYA